CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze le 6 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Maudétour-en-Vexin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier VERMEIRE, Maire.

Présents : MM. Marie-Thérèse PARICHON, Yves SAUSSAIS, Serge KEDOTE, Didier PIERRE, Claude DELAVAUD, Caroline BIGONET et Jacques MILLOUET.

Absents excusés Michèle KUBIAK, Christelle MICHEL, Pascal FLOQUET,

Pouvoir : Michèle KUBIAK à Yves SAUSSAIS, Christelle MICHEL à Caroline BIGONET et Pascal FLOQUET à Didier VERMEIRE

M. Didier PIERRE a été nommé secrétaire de séance.

* * * * *

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Contrat Rural
- Demande d'un emprunt bancaire pour pallier au retard de versement des subventions dans le cadre d'un contrat rural.
- Orientation Budgétaire baisse des 4 taxes
- -Indemnités de Conseil pour Madame MACCURY, Perceptrice
- -SIMVVO: adhésion de la commune de MOUSSY
- -Achat d'une tondeuse à gazon cofinancé par la réserve parlementaire sénatoriale.
- Décisions prises en application des articles L2122 et L2122-23 du C.G.C.T.
- Questions diverses.

1èr délibération : Contrat Rural

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Contrat Rural son Principe et son mode de subvention,

Le Maire précise que les différentes opérations mises à l'étude seront soumises au conseil pour choix et validation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 30 mars 2014 concernant la délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2014 créant la commission d'appels d'offres,

Vu l'avis du Conseil Municipal en séance du 26 septembre 2014 demandant au Maire de démarrer les appels d'offres du contrat rural à venir dans le cadre de sa délégation de pouvoir,

Vu le résultat de la commission d'appels d'offres du 1 décembre 2014 choisissant la proposition de la société Intégral Environnement représenté par M. Christophe MACHARD pour un Montant de 27 514€ HT

Considérant que l'opération peut s'inscrire dans le cadre d'un contrat rural à intervenir avec la région et le département,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à constituer un dossier technique et financier des différentes opérations éligibles au titre du contrat rural,

A signer toutes études nécessaires au montage du dossier de contrat rural,

DECIDE la réalisation d'un contrat rural d'un montant de 300 000.00 € HT, subventionné à 45% par la région et 30% par le département, il comporte l'ensemble des opérations suivantes :

- Aménagement de la route de la Grand Mare
- Aménagement du chemin Neuf
- Carrefour entre le chemin Neuf et la route de la Grand Mare
- Le bas du chemin du Tertre
- Entrée du village coté Villers en Arthies
- Bornage poteaux en bois allée des tilleuls
- Evacuation des eaux de la Grand Mare

DECIDE de confier à la société Intégrale Environnement Sarl, représenté par Monsieur MACHARD Christophe, 34 rue Lucien Girard Boisseau 95380 PUISEUX EN France la mission de maîtrise d'œuvre du contrat rural 2014 pour un montant de 27 514€ HT

DIT que les frais de missions et les études seront imputées au chapitre 21 du BP 2015,

2ème délibération : Baisse des taux d'imposition – Année 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition du Maire exposée en Conseil Municipal du 6 février 2015 dont le souhait est de baisser le taux de 4.5% pour chacune des 4 taxes.

VU la délibération 2015-06 de la CCVVS relative au transfert de compétence « aménagement et entretien de la voirie communautaire »

Après en avoir délibéré, <u>le conseil municipal</u>, à l'unanimité :

DECIDE la baisse du taux des 4 taxes de 4.5% pour l'année 2015 Soit :

Impôts	Taux
Taxe d'Habitation	11.46%
Impôt Foncier Bâti	11.25%
Impôt Foncier non Bâti	41.08%
CFE	20.50%

<u>3^{ème} délibération</u>: Indemnités de Conseil pour Mme Anne-Marie MACCURY, Trésorier de Magny-en-Vexin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 26 septembre 2008 allouant une indemnité de conseil de 100% au Trésorier de Magny-en-Vexin pour la durée du mandat du Maire.

VU le courrier de Mme MACCURY Anne-Marie, Trésorier de Magny-en-Vexin, en date du 19 septembre 2014 indiquant le montant de l'indemnité de conseil (montant global de 360.01 € pour l'année 2014),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité : (Pour : 5 – Contre : 0 – Abstention : 6) :

- **DECIDE** de régler 100% de l'indemnité de conseil à Mme Anne-Marie MACCURY, trésorier de Magny-en-Vexin.
- **Dit** que la somme de 360.01 € est prévue au budget primitif 2015 (article 6225).

4ème délibération: Demande d'adhésion au SIMVVO de la commune de Moussy

VU le courrier du 17 décembre 2014 de SIMVVO demandant l'adhésion de la ville de Moussy au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMVVO),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'adhésion au SIMVVO de la commune de Moussy,

<u>5^{ème} délibération</u>: Acquisition d'une tondeuse à gazon (et demande de subventions afférentes)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité d'acquérir une Tondeuse à gazon pour les nécessités de service du cantonnier du village (entretien des nombreux espaces verts,...),

VU les offres de prix et modèles de tondeuses à Gazon des différentes enseignes.

CONSIDERANT que la société POLE VERT (10 rue Gutenberg – 95420 Magny-en-Vexin) a proposé le meilleur rapport qualité/prix pour le type de Tondeuse à gazon recherchée,

Après en avoir délibéré, <u>le conseil municipal, à l'unanimité</u> :

- **DECIDE** de retenir l'offre de prix de la société POLE VERT pour la tondeuse à gazon SFH 240 HD Homologué route; Tarif modèle: **18 900,00 € HT**
- DECIDE de passer la commande de ce véhicule dont le coût global est de 18 900 € HT.
- Le plan de financement sera le suivant :

Réserve Parlementaire : 9450 € - Demande de subvention

Reste à la charge de la commune : 9450 € + TVA

Questions diverses:

- lecture du courrier de M et Mme RAYNAL qui demande l'indulgence du Conseil Municipal afin que l'on revoit à la baisse l'amende de 100€ qui leur a été demandée à la suite d'un tir de feu d'artifice, non autorisé dans la nuit du 29 au 30 novembre 2014, après discussion l'amende est maintenue et un courrier leur sera envoyé pour les informer de la décision du Conseil Municipal.
- Pour des raisons d'organisation personnelle et professionnelle Mme BERILLI demande à avoir une dérogation scolaire afin que son fils qui rentre à l'école à la prochaine rentrée soit inscrit dans une école de saint Ouen l'aumône, (lieu d'habitation de ses grands parents) après étude de la situation de cette famille le conseil municipal accepte la dérogation, mais ne prendra en charge aucune dépense liée à la scolarité de cet enfant.
- -Jacques Millouet demande si l'on peut faire entretenir les vergers par Max, il souhaiterait aussi qu'un courrier soit envoyé à Mme Truffaut afin qu'elle modifie le sens de la flèche du panneau qui indique le Golf de Maudétour, car il serait préférable que les golfeurs utilisent la route de Arthies et évitent celle du cimetière qui est très étroite et dangereuse.

La séance est levée à 00h00

Didier VERMEIRE Maire		Michèle KUBIAK Conseillère municipale	Pouvoir à Yves SAUSSAIS
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Christelle MICHEL Conseillère municipale	Pouvoir à Caroline BIGONET
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint	Pouvoir à Didier VERMEIRE	Marie-Thérèse PARICHON Conseillère municipale	
Claude DELAVAUD 3ème Adjoint		Didier PIERRE Conseiller municipal	
Caroline BIGONET Conseillère municipale		Yves SAUSSAIS Conseiller municipal	
Serge KEDOTE Conseiller municipal			